



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.54

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA RÉGIE THD SEINE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA RÉGIE THD SEINE

RAPPORT N° 17.54

Mes chers Collègues,

Suite à la résiliation de la Délégation de Service Public THD Seine le 17 octobre 2014, l'ensemble des infrastructures Très Haut Débit construites avait été restitué au Département le 1^{er} juillet 2015. Le Département a donc repris l'exploitation et la maintenance du réseau en vue de maintenir le service public sur les infrastructures existantes.

En parallèle, le Département a émis le 17 novembre 2014 un appel à candidatures pour la cession des infrastructures FttH composant le réseau départemental THD Seine. A l'issue d'une longue procédure, le réseau a été cédé le 31 mars 2017 à une filiale de la société Covage, conformément à la délibération n°1 du 24 février 2017 faisant suite au rapport n° 17.5.

La Régie départementale THD Seine, dont la vocation était la gestion transitoire de ce réseau, a perdu dès lors l'objet de son activité et ses opérations ont pris fin à cette date. Les comptes du budget annexe de la Régie ont donc été arrêtés au 31 mars 2017. Des crédits ont été inscrits au sein du budget principal pour prendre en charge les éventuelles factures relatives à l'activité de la régie et qui parviendraient au Département après cette date.

L'objet de ce rapport est donc de soumettre au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe THD Seine.

Dans une approche prudentielle, le budget 2017 avait été dimensionné pour garantir le maintien du service quelle que fût l'issue des négociations alors en cours. L'exercice 2017 ne retraçant que trois mois d'activité, les taux de réalisation ne sont donc pas significatifs.

Les résultats du compte administratif 2017 s'établissent ainsi :

- les dépenses d'exploitation se sont élevées à 2,03 M€ et les recettes à 1,64 M€. Le solde d'exécution de la section d'exploitation affiche donc un déficit de 0,39 M€. Après prise en compte des résultats antérieurs, le déficit cumulé de la section d'exploitation s'élève ainsi à 0,49 M€ ;
- les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 0,6 M€ et les recettes représentent 1,4 M€. Le solde d'exécution de la section d'investissement présente donc un excédent de 0,85 M€. La section d'investissement est donc en excédent cumulé de 5 M€.

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

En 2017, les dépenses d'exploitation se sont établies à 2,03 M€.

Les principaux postes de dépenses de la section d'exploitation ont été les suivants :

- 281 k€ au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau vertical ;
- 75 k€ au titre de la maintenance du réseau horizontal ;

- 86 k€ au titre des moyens généraux ;
- 141 k€ au titre du remboursement des charges de personnel au budget principal ;
- 1,4 M€ liés aux dotations aux amortissements au titre de l'année 2017 (*prorata temporis*).

B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 1,64 M€ en 2017.

Les recettes d'exploitation se déclinent principalement comme suit :

- 1 220 k€ ont été perçus au titre du droit d'usage des Prises Terminales Optiques (la régie construit les PTO sur demande des opérateurs commerciaux et les commercialise sur la base d'un droit d'usage – IRU / infeasible right of use).
- 418 k€ ont été perçus au titre des autres prestations de services (hébergement et locations de liens dédiés) effectuées pour les opérateurs.

C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2017

Le solde d'exécution de la section d'exploitation pour l'exercice 2017 est donc un déficit de 0,39 M€. Avec la prise en compte des résultats de l'exercice antérieur, le déficit cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,49 M€.

Conformément à l'article R2221-17 du CGCT, ce déficit cumulé sera repris dans les comptes du budget principal du Département sur l'exercice comptable 2017.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent en 2017 à 0,6 M€.

Les dépenses d'investissement se déclinent principalement comme suit :

- 423 k€ au titre de la construction des Prises Terminales Optiques (PTO) sur demande des opérateurs commerciaux ;
- 172 k€ sur le réseau horizontal correspondant à des travaux de dévoiement dans le cadre du projet Grand Paris Express.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1,4 M€ et sont constituées exclusivement de la dotation aux amortissements.

C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2017 est en excédent de 0,85 M€. Avec la prise en compte des résultats de l'exercice antérieur, l'excédent cumulé de la section d'investissement s'établit à 5 M€.

Conformément à l'article R2221-17 du CGCT, cet excédent cumulé sera repris dans les comptes du budget principal du Département sur l'exercice comptable 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian